

spécial compte rendu



XXIXème congrès



10 septembre 2021

Espace Jean Moulin
CHAMPHOL

Le mot d'Eric Jarry Secrétaire général

Chers camarades,

Vous avez entre les mains le journal « spécial congrès » où nous avons essayé de rendre compte de nos travaux le plus largement possible.

Les interventions de la discussion générale sont intégralement reproduites et vous retrouverez en images différents moments de notre congrès.



Je salue encore tous ceux qui ont contribué à préparer la salle, à offrir un cadre accueillant et fraternel à tous les congressistes et tous ceux qui ont permis de rendre compte du 29e congrès de l'UD FO d'Eure et Loir.

Je salue les 204 camarades présents, les délégués et tous les adhérents de l'UD FO d'Eure et Loir qui ont contribué à la progression de notre organisation, à assurer le succès de notre congrès, tous ceux avec qui nous mettons en œuvre la résolution du congrès que vous trouverez dans ce numéro spécial de l'*UDinFO28*

**Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive Force Ouvrière !**



La veille du congrès...





LE JOUR J...



Arrivée de nos camarades

Accueil des congressistes



aux tables d'émargement

au café...



...avec nos camarades retraités, fidèles au poste.



certains sont déjà en place...



... d'autres arrivent...



... se saluent fraternellement...

**Bientôt 9 heures...
les congressistes
installés, le congrès
peut commencer.**





**Ouverture du 29e congrès
de
l'UD FO 28
par
YVES VEYRIER,
secrétaire général confédéral**



**Eric Jarry appelle douze camarades,
nouveaux candidats à la Commission Administrative,
qui se relayeront dans la journée pour siéger à la tribune.**



**Mise en place de la commission
de vérification des mandats.**



*Eric Jarry,
Secrétaire général
complément oral au
rapport d'activité*



Chers camarades,

Enfin nous pouvons nous retrouver, nous retrouver après ces quatre ans de mandat qui ont été marqués par deux ans d'état d'urgence sanitaire, ce qui nous a obligés de reporter par deux fois notre congrès, état d'urgence qui a compliqué mais pas paralysé le fonctionnement de notre l'UD.

Nous avons su faire face aux contraintes de cet état d'urgence, en organisant nos réunions (bureau et CA) par visioconférence, en conservant un lien régulier avec la Confédération et surtout avec l'ensemble des camarades qui, pour certains, rencontraient des difficultés pour faire appliquer les mesures de sécurité dans les entreprises ce qui nous a conduits à intervenir auprès de la préfecture.

Pendant ces quatre ans, l'aide de nos camarades actifs et retraités a été un apport important dans la vie de notre Union Départementale dans différents domaines : conseillers du salarié, conseillers prud'homaux, conseillers juridiques, administrateurs des organismes sociaux...

Quatre ans de combat où les attaques s'accroissent contre les salariés du privé et public, les retraités et les privés d'emploi.

Nous avons été présents auprès des salariés qui cherchaient à s'organiser pour défendre leurs droits, nous n'avons jamais eu autant d'entretiens avec des élus du personnel sans « étiquette » voulant s'organiser pour combattre des licenciements, des remises en cause de leurs droits.

Vous trouverez dans le rapport d'activité écrit, les moments clés de la vie de l'Union Départementale, cela reflète la résistance importante des salariés contre les plans des capitalistes et des gouvernements successifs et le développement de Force Ouvrière dans le département.

Un chiffre : nous sommes plus de 200 dans cette salle ...

au moment où l'on veut nous faire taire et nous marginaliser, où la pandémie a été le prétexte à des remises en cause des droits des salariés, mais aussi des libertés démocratiques et de la répression sous couvert d'Etat d'urgence pseudo-sanitaire.



Mes camarades, nous avons la nécessité de développer le syndicalisme libre, indépendant, que FO incarne, dans un contexte particulier qui est aussi celui de la représentativité.



En 2018 ont eu lieu les élections dans la fonction publique, FO a conservé sa troisième place avec 18,1 % des voix, La CGT obtient 21,8 % et la CFDT 19,0 %. Je tiens à féliciter nos camarades de la fonction publique du département qui ont mené une campagne difficile avec la dispersion des établissements. J'ai pu constater, comment nos camarades de la santé par exemple, ont arpenté tout le département.

2018 et 2019 ont été marquées par les élections des CSE dans le privé où l'on a dû être sur le pont, organiser ces élections et former nos militants qui découvraient cette nouvelle instance mise en place pour faire disparaître les Délégués du personnel et les CHS-CT, l'UD a participé activement à ces élections et a mis tout le matériel nécessaire à la disposition des camarades.

Du 22 mars au 4 avril 2021, l'élection TPE (Très Petites Entreprises) élections sur sigle qui, comme nous n'en doutions pas, ne pouvaient pas mobiliser les travailleurs. 1311 suffrages valablement exprimés sur 24 941 votants. Nous sommes troisième avec 219 voix, derrière l'UNSA 279 voix et la CGT 257 voix.

En ce qui concerne notre audience au niveau départemental nous pouvons nous féliciter du résultat que nous avons obtenu, nous sommes la deuxième organisation syndicale de ce département avec 21.79 %, devant la CGT qui fait 20.70 % et derrière la CFDT 26.46 %,

Ceci est le fruit des combats que nous menons quotidiennement, le fruit de nos positions et de nos orientations.

Nous pouvons devenir la première organisation de ce département, mais pour cela mes camarades, augmenter le nombre d'adhérents, développer nos implantations sont une priorité. Pour y parvenir nous devons élaborer les revendications et nous donner les moyens de les satisfaire, moyens où l'adhésion joue un rôle déterminant.



Ces quatre ans ont été marqués par le nombre impressionnant de manifestations contre la contre-réforme des retraites, réforme de destruction de notre système de retraite qui, un temps suspendue, est de nouveau sur la table !

Nous devons être vigilants, leur objectif est de faire main basse sur la totalité de la protection sociale collective, c'est-à-dire la totalité des cotisations des salariés et de mettre à bas la sécurité sociale de 1945.

Ils ont programmé sa destruction et ils essaieront de le faire, mais nous nous organiserons, comme à l'Assemblée Générale des adhérents le 6 septembre 2019 en présence d'Yves, qui avait rassemblé une centaine de militants représentant pas moins de 37 syndicats, cette AG avait été organisée en préparation de la bagarre contre le projet de réforme des retraites et le 21 septembre, à Paris, nous étions plus de 80 militants du département.

Comme le répète Yves : « Il faut cesser de considérer le social comme un coût. Depuis trop longtemps, on nous parle Sécu, retraites, assurance chômage, services publics comme d'une dépense, là où nous voyons un progrès social, plus égalitaire et plus juste »





Pendant ces quatre années nous avons été aux côtés des fonctionnaires qui manifestaient contre la suppression de 120.000 postes, contre la destruction de la fonction publique et de l'ensemble des services publics, pour l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.



Aux côtés des enseignants des écoles mobilisés pour exiger l'annulation du plan de destruction de nos écoles.

Aux côtés du Groupement Départemental FO santé 28 et du syndicat départemental de l'action sociale, pour les oubliés du Ségur, ces salariés qui ont pris tous les risques sans aucune reconnaissance.

Aux côtés des hospitaliers qui revendiquent entre autres, l'abrogation de la Loi « Ma Santé 2022 » qui vise à fusionner les établissements, supprimer des lits.



L'UD était présente auprès des camarades du SADS (Service d'Aide à Domicile Schweizer), ceux-là même exclus du Ségur. Elles ont organisé une multitude d'assemblées générales avec l'UD et la fédération de l'Action Sociale.

Nous étions présents au rassemblement devant la préfecture pour exiger le maintien de tous les emplois, pour que les financeurs, l'Etat et le Conseil Général trouvent une solution, 420 emplois étaient menacés. Des milliers de personnes aidées et des familles risquaient de se retrouver sans solution du jour au lendemain si le SADS disparaissait. Nos camarades soutenus par l'UD et la Fédé n'ont rien lâché sur les revendications et obtenu satisfaction, comme ils le disent « la bataille est gagnée, la guerre n'est pas finie ».



L'UD a soutenu les postiers du centre de tri de Dreux en grève pour exiger des pouvoirs publics qu'ils fassent respecter les règles collectives et le code du travail.



Nous avons été auprès des camarades de CARREFOUR CHARTRES en grève contre le plan de licenciements suite à une réorganisation supprimant certains secteurs d'activité.

L'UD était aux côtés du pôle addictologie en grève contre la dégradation des conditions de travail et le manque de personnel.

Nous avons été aux côtés des retraités, qui ont manifesté et qui se battent encore aujourd'hui, contre la hausse de la CSG, qu'ils

subissent depuis le 1er janvier 2018 et qui provoque une baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.

Leur combat, qui est le nôtre, est légitime, car les retraités ne sont pas des privilégiés, la pension du retraité n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement, mais un droit acquis par le travail.

Pendant ces quatre ans l'Union Départementale a été présente auprès de nos syndicats qui se battent contre la remise en cause de leurs acquis ou contre les plans de licenciements comme en ce moment chez QUALIPAC où 85 suppressions d'emplois sur 115 salariés sont prévues au début 2022.

Nous avons été présents auprès des militants qui subissent des discriminations, des intimidations et entraves de leur employeur, pour les empêcher de faire valoir leurs légitimes revendications :

C'est le cas chez Paris Dôme, où notre camarade Reyhan est harcelée par son employeur, qui en plus, a engagé une procédure de licenciement refusée par l'inspection du travail.



Mais ça ne suffit pas, le patron a fait un recours hiérarchique auprès de la DREETS. C'est la direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités, nouveau service qui est le produit depuis le 1er avril 2021, de la fusion de la DIRECCTE (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) avec les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale.

Cette fusion poursuit la destruction de l'inspection du travail.

Il faut savoir que depuis le premier confinement le service de renseignements est fermé au public. Nous venons d'apprendre que le gouvernement a décidé de maintenir la fermeture, alors que les autres services de l'Etat ont tous réouvert leur accueil.

Cela en dit long sur la détermination de ce gouvernement à interdire par tous les moyens l'accès aux droits.



Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'accepter la destruction de ce service essentiel pour l'ensemble des salariés.

Les plus démunis, les plus fragiles, les plus en quête d'un conseil, d'une

information, d'un accès à une convention collective, sont laissés à la merci de leur employeur.

Le congrès aura à définir les initiatives pour obtenir la réouverture de l'accueil à l'inspection du travail.

Chez RDSL, un de nos délégués du personnel, un peu trop revendicatif, subit la même chose, demande de licenciement refusée par l'inspection du travail, la direction a engagé un recours auprès du tribunal administratif et hiérarchique.

A Sophartex notre représentant syndical a carrément été licencié. Il a été mis à pied 3 semaines et licencié dès sa désignation sans respecter la procédure de demande d'autorisation à l'Inspection du travail.

BEAUFOUR, RECKIT, SEALD'AIR, LEO-PHARMA, GALLIA, JOUCOMATIC etc... même méthode d'agression contre nos élus et nos représentants, du jamais vu !!! les patrons s'organisent pour nous discréditer voire nous faire disparaître et cela en toute impunité avec l'appui du gouvernement.

Nous n'avons pas hésité dans certains cas à saisir les tribunaux compétents et nous sommes intervenus régulièrement auprès de l'inspection du travail.

Mes camarades, nous devons être vigilants pour ne pas être associés à toutes ces formes du soi-disant « dialogue social », qui ne servent qu'à nous intégrer à l'organisation de la baisse du coût du travail et à la hausse des gains de productivité. Ceci ne peut qu'aboutir à bâillonner l'organisation syndicale.

Oui, nous continuerons à défendre nos adhérents qui subissent des discriminations !

Oui, nous allons faire de chaque plan de licenciements, malheureusement prévisibles, l'affaire non seulement des salariés de l'entreprise mais de toute l'Union Départementale, car il n'y a aucune société organisée, ni démocratie sans solide base industrielle !

Oui, nous continuerons, à soutenir le combat de nos camarades hospitaliers, pour mobiliser toute la population, contre le démantèlement de l'hôpital public !

Oui, nous continuerons à soutenir nos camarades enseignants dans le combat contre la dislocation de l'école publique !

Oui nous continuerons à nous organiser et à nous battre, comme nous en avons pris l'initiative le 24 juillet pour le retrait dans sa totalité du plan Macron du 12 juillet, réforme des retraites, réforme de l'assurance chômage... Pass-sanitaire, obligation vaccinale des soignants sous peine de sanctions et de licenciements.

Oui mes camarades, nous ne lâcherons pas sur les revendications, c'est pour cela que le 5 octobre, avec la confédération, nous serons en grève et nous manifesterons :

Pour le Retrait de la contre-réforme des retraites !
Pour le Retrait de la contre-réforme de l'assurance chômage !
Pour un vrai travail et un vrai salaire pour tous !
Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions !
Pour la défense des services publics !

La situation est difficile mais c'est précisément dans ces circonstances qu'il faut garder la tête froide. Notre ligne de conduite reste la liberté, l'indépendance et les revendications.

Alors, allons à la rencontre des salariés, de ceux qui sont opprimés, exposés, sans droits, aidons-les, développons-nous et ils nous rejoindront parce que nous, nous respectons l'indépendance et la liberté individuelle de nos adhérents.

Ce que nous voulons, c'est gagner, c'est la satisfaction des revendications et c'est préserver l'existence du syndicalisme libre, du syndicalisme confédéré, l'existence du Code du travail, des conventions collectives, des statuts, de la protection sociale et de nos droits, dans l'intérêt de tous les travailleurs, actifs, sans emploi et retraités...

Aujourd'hui nous sommes confrontés à une situation que nous n'avons jamais connue. Les attaques contre le monde du travail, l'offensive destructrice du gouvernement et du patronat ne sont jamais allées aussi loin.

C'est pourquoi mes camarades, je fais appel à vous pour intervenir dans ce congrès et préciser toutes les situations auxquelles vous êtes confronté pour qu'ensemble nous trouvions les moyens d'y apporter des réponses qui toujours seront conformes aux intérêts des salariés.

Ensemble, résistons, revendiquons, mobilisons, négocions et développons-nous !
Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive l'Union Départementale Force Ouvrière d'Eure et Loir.
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !



**Rapport d'activité
en...
langage des signes !**



Rapport de trésorerie



Bonjour mes camarades,

Je vais vous présenter le rapport financier des années 2017/2018/2019 et 2020, chaque délégué a en sa possession le rapport de notre expert-comptable SYNCEA.

La trésorerie proprement dite, est la transcription des diverses opérations effectuées sur les comptes financiers, essentiellement les comptes bancaires. Elle se caractérise par la détermination d'un solde disponible et permet d'assurer le fonctionnement courant de l'Union Départementale grâce aux flux financiers assurés par les syndicats adhérents.

C'est ce qui motive d'ailleurs des rappels réguliers à ces derniers. En effet, alors que la structure même des dépenses est composée pour l'essentiel des charges à échéances fixes, mensuelles ou trimestrielles comme les salaires ou les contrats de prestations, cotisations URSSAF, retraite, prévoyances et impôts!

Les recettes elles, fluctuent selon le bon vouloir des syndicats et se comptabilisent surtout au cours du dernier trimestre et du premier trimestre de l'année suivante.

Pour l'essentiel, le rapport présentera les différents points qui structurent l'activité de la trésorerie départementale.

Notre Union Départementale est à jour de ses cotisations auprès des Fédérations et de la Confédération.

Tous les trimestres, nous réglons notre quote-part à la Confédération sur les timbres encaissés, nos relations sont cordiales avec le Trésorier de la CONF FO, Patrick Privat et sa collaboratrice Anne Marie! Merci à eux !

Je remercie le cabinet SYNCEA pour avoir vérifié et établi les rapports que j'ai présenté au bureau de l'UD, à la CA et envoyés chaque année à la DIRECCTE conformément à la réglementation de 2008.



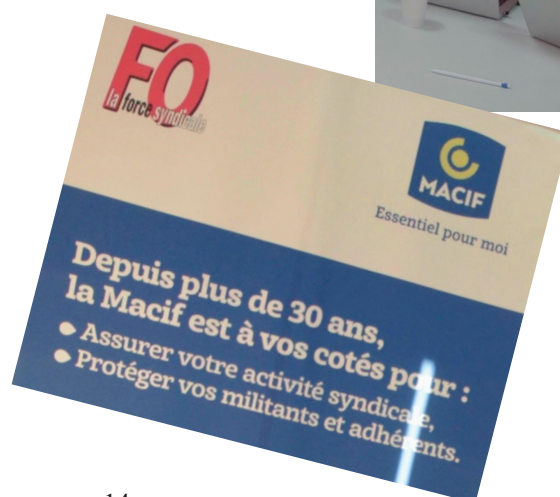
L'UD entretient de très bonnes relations avec son personnel, plus particulièrement avec Pierre Alexandre, (clin d'œil à Frédéric présent dans la salle) ce qui est primordial pour moi, dans la tâche que j'exerce.



Remerciements à nos deux partenaires ici présents,

le groupe VYV, représenté par Séverine Vanhees

et la MACIF par Hervé Deshayes.



Par ailleurs, je remercie les camarades, membres de la commission de contrôle de l'Union Départementale qui se sont réunis durant ces 4 années (Sophie, Julie, Marie Annick, Pascal et Fabrice... pas toujours évident ! mais toujours dans une bonne ambiance !) pour vérifier la conformité des comptes et d'exercer le mandat qui leur a été confié lors du dernier congrès.



Marie-Annick Delafoy
Rapport de la
commission de contrôle



Enfin, merci à Sandrine avec qui j'ai mout échanges constructifs, un travail concernant la trésorerie et en particulier la gestion des timbres ! ...le nerf de la guerre !

Dans ma liste, j'ai failli oublier notre secrétaire « adoré » je pense que nous entretenons une relation de confiance mutuelle, d'amitié...pourquoi pas !

Enfin, je fais appel aux bonnes volontés (au pluriel) pour prendre ma place...passer la main !

Que la, le ou les « prétendants » se fassent connaître le plus rapidement possible ! Un tuilage au cours de ces 3 prochaines années serait l'idéal ! Mais pourquoi pas maintenant ???

Mes chers camarades, je vous rappelle que, pour une bonne gestion financière des syndicats comme la loi de 2008 l'impose dans le cadre de la représentativité, il convient que les trésoriers de chaque syndicat commandent le matériel syndical (timbres et cartes) dès le début de l'année afin de faire les appels de cotisations auprès des adhérents suffisamment tôt.

Le respect de cette règle élémentaire, est un véritable acte de militantisme et permet d'assurer un approvisionnement lissé de la trésorerie.

Chaque militant doit être pleinement conscient que le matériel syndical (timbres et cartes) est une valeur financière qui donne les moyens au syndicat d'assurer son indépendance financière.

C'est pourquoi, il est important que les camarades collecteurs, les trésoriers et leurs adjoints en assurent le suivi avec la plus grande rigueur, ce dont je ne doute pas et je les en remercie !

Pensez à nous faire des acomptes merci !

Les cotisations, c'est le nerf de la guerre mes camarades nous ne pouvons pas vivre qu'avec des SUBVENTIONS et partenariats !!! C'est notre indépendance qui en dépend !

Menez une campagne de syndicalisation, si chaque camarade syndiquait une personne dans l'année, nous doublerions le nombre de syndiqués...c'est évident, que vous allez me dire et bien allons-y, retrouvons nos manches... et syndiquons !

Mes camarades, je vous remercie toutes et tous de m'avoir écouté, du mandat qui m'a été confié et de la confiance que vous m'avez accordée.



VIVE L'UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE,
VIVE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE.

Conférence de presse



SYNDICAT ■ L'union départementale a tenu son congrès, hier, à Champhol **FO 28 en ordre de marche pour la rentrée**

Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération Force ouvrière, a présidé le congrès de l'Union départementale d'Eure-et-Loir, organisé, hier, à l'espace Jean-Moulin de Champhol.

Plus de 200 délégués se sont réunis pour élire les nouvelles instances départementales et définir l'orientation de l'année à venir, après quatre ans de mandat, le congrès prévu en 2020 ayant été annulé.

En Eure-et-Loir, FO est le deuxième syndicat le plus représentatif du département avec des délégués dans de nombreux secteurs d'activité (santé, industrie, aide à domicile, éducation nationale, etc.) mais aussi une forte présence féminine puisque sur les vingt-huit élus de l'Union départementale, douze sont des femmes.

« Depuis le début de la crise sanitaire, beaucoup de salariés qui n'avaient pas de syndicat dans leur entreprise sont venus nous demander des conseils, souligne Éric Jarry, secrétaire général de l'Union départementale FO 28. Actuellement, on a beaucoup d'interrogations sur le pass



ESPACE JEAN-MOULIN. Éric Jarry (à gauche), secrétaire général de FO 28, et Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO (à droite), ont écouté les préoccupations des délégués du syndicat.

sanitaire, la vaccination obligatoire dans certains métiers, les accords de télétravail, etc. »

Grève le 5 octobre

Des préoccupations relayées par les participants au congrès d'hier et qui rejoignent ce qu'Yves Veyrier peut entendre au niveau national : « Nous sommes confrontés depuis trop

longtemps à des politiques qui mettent les questions économiques devant les questions sociales. Les retraites, la réforme de l'assurance chômage, la revalorisation des salaires dans certains secteurs d'activité, sont les grands dossiers de cette rentrée. »

Et c'est pour défendre les droits des salariés face au gouvernement que FO

donnera un signal fort en s'associant avec la CGT, la FSU et Solidaires, à une journée nationale de manifestation et de grève, mardi 5 octobre.

« On nous dit que la reprise est là mais pas pour tout le monde, conclut Yves Veyrier. La réforme des retraites, nous n'en voulons pas. Et augmenter les salaires est une question de justice. » ■

J'interviens aujourd'hui mes camarades, pour vous faire part de la situation de l'une des plus grosses entreprises privées du bassin chartrain qui est Novo Nordisk.

C'est une société danoise implantée depuis 60 ans sur Chartres qui se targue d'être la société étrangère avec les plus gros investissements et d'être le plus gros employeur du département avec chaque année depuis 2020 plus de 20 millions d'euros d'investissements.

Nous sommes 1200 salariés à travailler sur le site, ces 1200 salariés participent à la réussite de cette entreprise qui fait plus de 14 millions d'euros de bénéfice net par an après bien sûr avoir déduit les 20 millions d'euros d'investissements.

Novo Nordisk est fier de mettre sur son site internet qu'elle est une entreprise à la qualité de vie au travail reconnue par la presse et par des labels indépendants tels que Happy trainées et Great place To Work.

Si je suis à la tribune aujourd'hui, c'est pour présenter une tout autre vision de ce qui se passe réellement en interne chez Novo Nordisk.

Novo Nordisk Chartres a payé plus 1 million d'euros pour faire un audit par la société MC KINSEY, afin d'augmenter ses bénéfices. Le résultat de cet audit fut qu'il était possible de faire gagner 30% de productivité, ceci en supprimant 400 postes. En passant de 1200 salariés à 800 dans les mois à venir. Leur méthode est de supprimer les postes opérationnels, alors même que l'absentéisme est toujours aussi élevé, ceci dû aux horaires et rythmes fatigants des 5x8. Suite à cet audit, la direction a donc démarré un plan de restructuration, appelé transformation.

Des salariés ont vu leur poste supprimé, ils ont été mis dans un pool en attendant de leur trouver un nouveau poste, car il a été quand même promis par la direction qu'il n'y aurait pas de licenciements. Sauf qu'on met la pression aux « sans poste », ce qui a pour effet une accélération des démissions et des ruptures conventionnelles.

Chaque année tous motifs confondus, nous avons un turn-over de 80 salariés, en 2021 nous avons atteint les 80 départs au mois de juin, en 6 mois seulement.

Du fait de la restructuration, plus de 50 % du personnel voit sa fiche de poste changée ainsi que son périmètre d'activité. Ceci sans aucun avenant afin d'éviter le départ de ces dits salariés pour non-acceptation de l'avenant.

Cette ambiance délétère, plus le travail en 5x8 et le télétravail forcé, font que l'ensemble des salariés ont perdu leur motivation. Nous sommes à plus de 15 % d'absentéisme dans certains services depuis cette annonce.

Fo Novo, syndicat Force Ouvrière implanté depuis plus de 10 ans chez Novo Nordisk, pour contrer ce projet de restructuration, a fait voter au niveau du CSE, deux expertises : une sur le bien-être au travail et l'autre sur le projet de transformation, celles-ci ont été réalisées par la société TECHNOLOGIA.

Ces rapports nous ont permis de rétablir un rapport de force, car après de nombreuses démarches nous avons réussi à faire assister en présentiel un représentant de l'inspection du travail lors du CSE extraordinaire de retour d'expertise par TECHNOLOGIA.



Je peux vous assurer que l'employeur n'avait ni le même ton ni le même discours devant l'inspecteur du travail présent lors du retour d'expertise avec le bilan plutôt négatif de TECHNOLOGIA.

Je suis ici pour vous faire part que même dans une grande société qui fait d'énormes bénéfices, il faut se battre pour faire comprendre qu'il est temps de partager les bénéfices du travail de chacun.

Chaque année aux NAO nous revendiquons les 1/3 de bénéfice pour la société, 1/3 d'investissement et le dernier 1/3 pour l'ensemble des salariés, nous en sommes encore très loin à ce jour.

Pour 2020, la société Novo Nordisk a fait 14 millions de bénéfices après avoir fait 20 millions d'investissements, elle a reversé environ 7 fois moins aux salariés : seulement 2.18 millions de participations-bénéfice redistribués. Cela fait une moyenne de 1800 € brut de participation-bénéfice par salarié.

Le second point que j'aimerais aborder en profitant ce jour, de la présence des représentants de la confédération, c'est le sujet du télétravail. Le syndicat Fo Novo m'a délégué pour revenir sur l'accord qu'a signé Force Ouvrière au niveau national sur le télétravail.

Novo Nordisk est une société qui va très bien financièrement et qui est inscrite au MEDEF. Malgré cela, et les accords signés pour le télétravail au niveau national, nous n'avons qu'une charte dans l'entreprise, car notre employeur ne veut pas appliquer l'accord négocié nationalement. Est-il est dans son droit, vu que cet accord n'est qu'une recommandation ?

Et bien nous vous remercions, nous salariés de Novo Nordisk, pour cette recommandation, car aucun avantage de cette recommandation n'est dans notre charte et l'employeur a refusé tout accord suite à notre négociation sur le télétravail.

Celui-ci estime que le télétravail est déjà un très gros avantage pour le salarié qui doit donc prendre à ses frais l'ensemble des surcoûts pour assumer le télétravail à son domicile.

Je dis bien à son domicile, car il doit en plus être chez lui, joignable et capable de se rendre à l'entreprise dans les délais de trajet habituel, 30 min maison-travail, en cas de demande de son responsable. Le télétravail concerne environ 500 salariés.

Aucun forfait internet pour les personnes non équipées ne sera pris en charge, ni les surplus d'assurance du fait de travail à domicile, etc... les salariés peuvent faire des notes de frais après acceptation du responsable, sauf que cela est certes écrit, mais les consignes orales sont : aucune note de frais ne sera acceptée.

Novo Nordisk accepte le télétravail, mais à coût zéro. J'irai même plus loin Novo Nordisk gagne de l'argent quand les salariés sont en télétravail, car la société fait des économies sur l'eau, l'électricité, le nettoyage journalier des tenues de travail et sur la subvention des repas. Tout cela sur le dos des télétravailleurs.

Voyez-vous ce qu'est cette entreprise dite exemplaire ? Vous vous représentez l'impact que cela a sur le bassin du travail du département ?

Quand, à propos de la société la plus grosse employeuse du département, inscrite au MEDEF, il est écrit dans tous les journaux locaux qu'il y fait bon travailler, qu'il y est fait du télétravail à coût zéro, que vont faire toutes les autres sociétés qui n'ont pas les moyens financiers comme Novo Nordisk, souvent prise pour comparaison par les autres employeurs ?

L'ensemble des salariés, des élus Force Ouvrière de Novo Nordisk demandent à la confédération Force Ouvrière qu'un accord sur le télétravail soit renégocié nationalement avec obligation d'application des mesures de l'accord négocié et signé.



Béatrice Jaffrenou FO CH Dreux

Lit l'intervention élaborée par le syndicat du CH Dreux :

Non à toutes les sanctions !

Interdiction des suspensions de salaire !

Non au pass sanitaire !

Non à l'obligation vaccinale !



Le 15 septembre nos collègues non vaccinés sont menacés de suspension de salaire à l'hôpital de Dreux comme dans tous les hôpitaux de France.

Est-ce la vaccination ou pas la vaccination le problème ? Les hospitaliers ont travaillé sans protection pendant la première crise, sans masques, sans gants, sans personnels suffisants et même en étant porteurs du virus.

Aujourd'hui, alors que les hôpitaux se vident de leurs effectifs, démissions, mutations, départs anticipés, les mêmes qui ont conduit les hospitaliers à la misère, à la fatigue, les mêmes jugent que ce n'est pas suffisant, il faut maintenant les virer à tour de bras...

Pour le syndicat que je représente, nous n'avons jamais lâché le personnel, nous avons déposé un préavis de grève illimité à partir du 15 septembre. L'assemblée du personnel que nous avons organisée a pris la décision de faire circuler et signer un appel pour la défense des collègues qui seraient sanctionnés, pour le maintien de toutes les activités, des lits et des services et pour l'embauche de personnels. C'est la seule façon de lutter efficacement contre le Covid.

A cette occasion la direction nous a reçus et nous a clairement signifié que l'ARS Centre, bien entendu sous couvert du ministère de la santé, a décidé de fermer tous les services qui ne seraient plus en capacité de fonctionner à cause des absences (arrêts-maladie, suspensions, autres...), de reporter les opérations chirurgicales et/ou d'annuler les consultations et, d'affecter les personnels dans les EPHAD ET DANS LES SERVICES D'URGENCE. C'est la première fois qu'une telle situation se produit.

La voilà la clef de leur politique, et j'ose l'affirmer, que le COVID devient leur arme fatale pour faire aboutir leur politique de fermetures de milliers de lits dans tous les pays et de SUPPRESSIONS DE POSTES.

Les GHT qui devaient détruire un hôpital sur 2 ne suffisent plus, et se heurtent de toute façon à la résistance par l'action syndicale, la mobilisation dès qu'une annonce est faite de supprimer telle ou telle activité.

Dans notre hôpital, la situation que je vous ai décrite conduit à la fuite des personnels, sous forme de démission, retraite anticipée, nous enregistrons entre 15 et 23 départs chaque mois toutes professions confondues depuis le dernier semestre.

Dans un bassin 130 000 habitants, priver de population de soins, de l'accès aux services, de l'hôpital, ce n'est plus une affaire d'hospitaliers, cela devient un problème de santé publique, cela devient l'affaire de tous.

A notre niveau, nous faisons tout ce qu'il est en notre capacité : assemblées générales, rassemblements, saisie du CHS-CT, point en CTE, mais cela suffira-t-il à enrayer la machine ?

J'en appelle au congrès, à l'ensemble des délégués, à la tribune, exigeons l'annulation des menaces de sanctions, des suspensions, exigeons l'embauche de professionnels, exigeons l'annulation de toutes les mesures qui découlent de la loi du 5 août 2021.



Marie-Annick Delafoy SNUDI-FO

Bonjour,

Directrice à l'école Henri IV à Chartres, j'étais depuis 2016, victime d'un retrait d'emploi prononcé par l'Inspecteur d'Académie, sanction arbitraire et non motivée comme en attestent les 3 jugements en ma faveur qui me permettent de retrouver enfin mon poste de direction après 5 longues années de combat.

Le 22 juin 2017 j'intervenais à cette tribune pour remercier le syndicat de m'avoir assistée auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Publique qui décidait l'abandon de toute sanction à mon encontre, cela donnait l'espoir d'un dénouement favorable grâce à l'opiniâtreté de l'UD FO, du SNUDI-FO et de la FNEC.

Mais malgré tout, le cauchemar a perduré, le ministère de l'éducation nationale ayant refusé d'appliquer les préconisations du conseil supérieur de la fonction publique. Je suis maintenue hors de mon poste de direction, l'accident de travail non reconnu par l'administration.

Depuis cette décision, l'Inspecteur d'Académie a fait preuve d'un acharnement minutieux qui a conduit à ce que d'un salaire de Directrice hors classe, le plus haut grade des professeurs d'école que ce même inspecteur m'avait attribué le 1^{er} septembre, je me retrouve, après 31 ans de carrière, sans poste. En septembre 2018, je retrouve un poste d'adjointe en maternelle.

L'administration départementale dans ce dossier est passée outre tous les dispositifs réglementaires, y compris le CHSCT demandé par la rectrice. Le fait du prince est roi.

Les organisations syndicales indiquent, je cite « Dès le départ, l'instruction de ce dossier pose clairement problème. Il semble que l'irrationnel a pris le dessus et que la suite des événements n'a fait que confirmer ce biais initial.



De ce fait, « les organisations syndicales avec les enseignants, soutiennent le recours de la collègue et demandent qu'elle soit rétablie dans ses droits. Accepter aujourd'hui cet arbitraire contre un collègue, n'est-ce pas un danger pour nous tous demain ?... »

L'avocate mandatée par la FNEC, ne lâche rien et confronte l'administration devant le tribunal administratif sur le déplacement d'office, la non-reconnaissance en accident du travail, et le retrait de direction.

Alain Raël, responsable juridique de la FNEC et Nicole Mas pour la FNEC 28 sont les chevilles ouvrières de la mise en œuvre de ma défense.

Tous les combats menés ont abouti positivement l'administration a été déboutée sur toutes les procédures engagées contre moi.

L'apothéose de ce combat étant le jugement du 12 novembre 2020 qui enjoint la rectrice à me réintégrer dans mes fonctions à mon poste de direction d'Henri IV dans le mois.

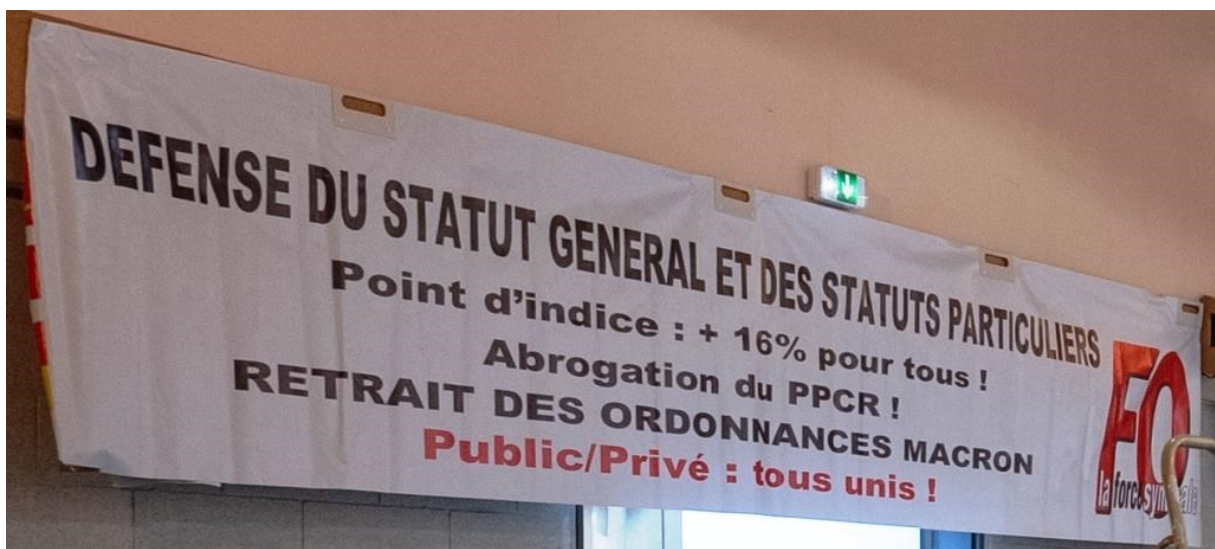
Aidée de bout en bout par mes camarades du SNUDI FO 28, nous sommes parvenus à un « accord transactionnel », je ne souhaitais pas réintégrer ce poste et les négociations m'ont permis de retrouver mon salaire de directrice de janvier 2017 à août 2021 (plus de 26000 €) et le droit à postuler sur la direction de mon école actuelle, poste obtenu. Je suis à nouveau directrice.

Depuis cette rentrée j'ai la sensation d'être à nouveau entière et reconnue comme « non coupable » C'est un grand soulagement et je n'ai pas assez de mots pour remercier le syndicat.

Sans le soutien de mon syndicat le SNUDI.FO, de ma fédération la FNEC et de l'UD je n'aurais pas été en capacité de me reconstruire.

Il faut la structure d'un syndicat fort pour soutenir les collègues contre l'arbitraire de l'administration, arbitraire fréquent malheureusement.

J'ai un slogan « **FO la force qu'il vous faut !** » Merci, merci !



Je tiens en premier lieu à remercier les organisateurs de ce 29ème CONGRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR et de l'occasion qui m'est donnée de vous présenter la section syndicale FO au sein de notre entreprise HABITAT DROUAIS.

Créé en 1921, L'OPH HABITAT DROUAIS est un office HLM qui fête cette année ses 100 ans et représente 5000 logements à ce jour.

Actuellement HABITAT DROUAIS compte une centaine de salariés dont une vingtaine de gardiens pour répondre aux besoins des locataires.

FO y est présent depuis décembre 2019 et a permis certaines avancées pour les salariés.

Malheureusement, comme beaucoup d'offices HLM, l'OPH doit faire face à beaucoup de transformations édictées par l'Etat.

Les offices HLM sont passés par plusieurs transformations, OPHLM, OPAC, aujourd'hui OPH mais son devenir reste incertain ?

Dans le cadre de la loi ELAN, l'Etat a initié la restructuration des organismes de logement social les obligeant à se regrouper pour atteindre une masse de 12 000 logements jusqu'au 1er janvier 2021.

Les OPH qui n'auraient pas atteint ce seuil de 12 000 logements, seront soumises à une obligation de fusion. **Pour devenir une société anonyme de coordination (S.A.C)**

Pour ce faire, la loi ELAN a prévu un calendrier en deux temps selon les modalités suivantes :

Si les OPH de moins de 12.000 logements rattachés à une



**Christophe Blum
HABITAT DROUAIS**

même collectivité décident de fusionner dès le 1er janvier 2021, l'obligation de regroupement est reportée au 1er janvier 2023.

Inversement, ces mêmes OPH peuvent reporter leur obligation de fusion au 1er janvier 2023 s'ils sont regroupés dans un groupe d'organismes de logement social dès le 1er janvier 2021.

Faute d'atteindre le seuil de 12.000 logements ou d'appartenir à un groupe de logement social à compter du 1er janvier 2021, l'organisme de logement social pourra être mis en demeure par le ministre en charge du logement de céder tout ou partie de son patrimoine locatif social.

Or à ce jour, bien que plusieurs tentatives de rapprochement aient eu lieu, (HABITAT REUNI, SA LA ROSERAIE et filiale). Aucune n'aurait abouti selon la direction.

Ce qui laisse craindre le pire pour le devenir des emplois.

Et bien mes camarades, le pire se concrétise : nous avons découvert récemment que l'HABITAT DROUAIS a rejoint depuis le 1er janvier 2021 HABITAT REUNI au sein d'une S.A.C.

Cela signifie donc :

La remise en cause des conventions collectives, des accords de branches et des accords d'entreprises. Mais aussi, l'insécurité en termes d'emplois et de postes pouvant créer en cela une UBERISATION du salarié.

De même pour les salariés de la fonction publique, pour lesquels aucune disposition législative existante ou issue de la loi ELAN ne permet d'envisager concrètement celui des fonctionnaires.

Enfin, il ne faut pas oublier les principaux bénéficiaires du logement social, qui vont probablement voir les loyers s'envoler et leurs prestations se dégrader avec l'instauration de ces regroupements.

Voilà à quoi est confronté le logement social aujourd'hui mes chers camarades.

En vous remerciant.





Jean-Paul Brunet
Président
AFOC 28

AFOC

Du haut de cette tribune je ne peux ne pas me remémorer Pierre Avignon qui faisait toujours une intervention enthousiaste au nom de l'AFOC.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Afoc du 7 Mai 2021 il m'a été demandé par le bureau sortant d'assumer la Présidence de l'Afoc départementale suite à la décision de Jean-Luc GABILLARD de cesser d'assumer cette fonction de Président.

Qu'il soit sincèrement remercié pour le temps consacré à l'AFOC dans des conditions qui n'auront pas toujours été faciles.

Avec le bureau nous avons recensé 2 priorités :

La première sera de préparer dès maintenant les futures élections dans les offices H.L.M de l'an prochain. Le logement social est une priorité pour beaucoup de nos syndiqués et adhérents, c'est aussi l'un des axes majeurs de la représentativité de l'AFOC. L'accès au logement est difficile et la vie au quotidien n'y est pas toujours facile. Le rôle de l'AFOC est d'être présente dans toutes les instances traitant du logement.

Dès maintenant il est fait appel à toutes nos structures syndicales pour nous remonter les coordonnées des camarades désireux de s'engager sur les listes pour les futures élections, participer à la future campagne électorale et nous remonter les difficultés particulières rencontrées dans leur office H.L.M.

L'AFOC est représentée actuellement dans deux offices, *L'habitat Eurélien et la SA HLM.de Lucé*. Il est souhaitable de retrouver une implantation dans d'autres offices en particulier à Dreux et Chartres. Les offices connaissent une mutation dans le cadre de la loi ELAN , chaque organisme devant disposer à minima de 12.000 logements ce qui n'était le cas pour aucun des organismes du département. Pour les locataires il reste de nombreuses problématiques, la mobilité , des listes d'attente, des aménagements pour les personnes handicapées et des logements qui restent encore de véritables passoires thermiques, et quand des rénovations sont effectuées elles entraînent souvent des hausses conséquentes des loyers.

Une fiche est annexée dans votre sacoche avec les documents du congrès pour les éventuelles candidatures.

Des réunions AFOC spécifiquement dédiées au logement et futures élections H.L.M. sont prévues dès ce mois de septembre. Nous souhaitons l'implication d'un maximum de personnes afin de réussir ces futures élections.

La seconde des priorités sera de renforcer la gouvernance. Il faut pour notre prochaine Assemblée générale travailler à renforcer le bureau et pouvoir accueillir de nouveaux membres. Cela est vrai également pour le fonctionnement général de L'AFOC départementale. Il existe encore de nombreuses instances qui pourraient avoir une représentation de celle-ci..

L'AFOC est une structure sociale à disposition de tous les adhérents. Elle a besoin de tous pour son bon fonctionnement.

Je souhaite pouvoir compter sur l'aide de chacun afin de redonner à notre AFOC une vraie audience et une vraie représentation affirmée dans les instances qui lui sont réservées. Par avance je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces causes.





**Olivier Aubry
FNEC-FP-FO**

Pas un élève, pas un collégien, pas un lycéen, pas un étudiant sans tous ses cours en présentiel, pas un élève sans enseignant !

Recrutement immédiat d'enseignants, de personnels AESH, de surveillants, de psychologues scolaires, de personnels d'entretien, à la hauteur des besoins !

Longue est la liste de nos revendications ! Mais camarades, de quels besoins parlons-nous ?

Nous parlons des moyens nécessaires pour assurer l'enseignement à tous dès ce mois de septembre ! Et il y a urgence !

Une maman me disait : « ***Il sont en train de faire disparaître l'idée même d'école dans la tête de nos enfants !*** » Exagération ? Écoutez plutôt :

Les parents de Steven, élève de 6ème, faute de moyens de transport jusqu'à la Segpa sur laquelle il est inscrit doivent renoncer à cette orientation et se dirigent donc vers le collège de secteur : malgré l'obligation scolaire refus de la principale au motif que les parents n'avaient pas à renoncer à l'orientation ! Les parents très angoissés se tournent alors vers l'école élémentaire. Ce sont les collègues du primaire qui mènent la bataille auprès de l'administration ! Mais à ce jour, Steven est toujours chez lui !

Camarades, au-delà de l'anecdote, c'est bien l'obligation scolaire, c'est bien l'idée même d'école et de son importance pour les enfants des travailleurs qui est ici en cours de destruction !

Le gouvernement se sert des CP-CE1 dédoublés en zones prioritaires pour faire baisser artificiellement les moyennes par classe, mais en réalité les classes surchargées ne permettent absolument pas de donner aux élèves le niveau de connaissances auquel ils sont en droit de prétendre ! CM1-CM2 à 27 avec 4 voire 5 élèves sous PPS (Handicap et enseignement adapté), des prises en charge de taxi tous les jours, parfois deux fois par jour et par classe, ce qui signifie jusqu'à 15 ou 20 dérangements par semaine pour les collègues et leurs élèves !

C'est le résultat de la destruction des établissements et structures adaptées aux élèves en situation de handicap et de la politique d'inclusion forcée sans les personnels pour accompagner ces élèves.

Dans mon école de 153 élèves, 21 dépendent du handicap, 1 élève sur 7 ! et seulement 3 AESH pour les accompagner ! Alors que nous passons de 12 % de handicap à 13,7 % en quelques mois l'administration enlève un poste d'AESH en cette rentrée !

L'année passée une collègue nous alerte : dans son école, une enfant qui a perdu ses 2 jambes ne profite plus de l'aide d'une AESH qu'à temps partiel, soit 12h heures par semaine. L'enseignante doit alors laisser sa classe lorsque l'enfant veut aller aux toilettes et assurer des gestes qui ne font pas partie de ses missions afin, comme par exemple, de maintenir l'enfant en équilibre sur les toilettes. Le snudi-FO 28 est intervenu auprès de l'administration et obtient un temps plein pour l'élève et l'AESH.



Sur cette question, comme sur les autres, les syndicats de la FNEC 28 agissent : nous avons réuni les AESH, dressé avec elles le carnet de leurs revendications et avons été reçus par l'administration à plusieurs reprises : nous avançons sur la revendication d'une fiche de poste claire pour ces collègues et contre le dispositif appelé PIAL inventé pour faire des économies au détriment des conditions de travail des enfants et des personnels ?

Fort de cela, une collègue AESH, la camarade Aurélie, est entrée au bureau du SNUDI-FO 28. D'ailleurs, savez-vous que cette camarade est rémunérée 768 € par mois ! Qui peut vivre avec une telle somme ! C'est pourquoi avec l'union départementale et la confédération nous appuyons la revendication : **un vrai travail un vrai salaire !**

La situation faite aux remplaçants et aux écoles est historiquement problématique dans notre département, et on la sait déjà complexe en cette rentrée, en effet, le vendredi 3 septembre, soit le lendemain de la rentrée, l'administration nous apprenait qu'il manquait déjà 15 remplaçants pour pallier les absences des collègues, soit plus de 300 élèves qui se retrouvent sans leur enseignant le lendemain de la rentrée ! Qu'en sera-t-il à la fin de l'année alors que seulement 9 enseignants ont été recrutés à ce jour et que l'administration ne prévoit pas d'en recruter d'autres ? Nos élèves n'ont-ils pas assez payé les confinements qui se sont succédé depuis bientôt 2 ans ?

Nous avons besoin d'enseignants, tout de suite, pour assurer toutes les disciplines, pour assurer les remplacements, pour dédoubler les classes !



Dans les collèges et lycées, même constat ; les classes sont surchargées, 30 en collège, 35 et plus lycée, alors que la situation sanitaire nécessiterait que les élèves bénéficient de groupes allégés. Normal puisque le ministre a supprimé 1 800 postes et a licencié des milliers de contractuels.

L'an dernier, 6 postes d'enseignants ont été supprimés au collège Louis Armand de Dreux alors que celui-ci est dans un quartier très défavorisé (Les Bâtes). Le SNFOLC a organisé la bagarre dans l'unité avec la CGT et avec les parents d'élèves : grèves, collège mort, audience. Grâce à cette mobilisation, un demi-poste de maths a été redonné ainsi que des heures pour maintenir l'enseignement de l'allemand, mais le

compte n'y est pas. A la rentrée, les classes de troisième sont surchargées. L'infirmière, la conseillère d'orientation et un demi-poste de professeur de vente à la SEGPA ne sont toujours pas remplacés. Le syndicat va tenir son rôle : s'adresser à la DASEN et réunir les collègues. C'est la même chose dans beaucoup d'établissements du département : 3 postes non pourvus au LP Courtois, un au LP Branly, un poste d'espagnol au collège de Bû et sûrement bien d'autres.

Lors de sa conférence de presse du 26 Août, il indique que l'année scolaire 2021-2022 est celle du « plein accomplissement des réformes » et se félicite du nouveau baccalauréat en contrôle continu qui va permettre selon lui « d'approfondir l'instruction »... Les professeurs mobilisés contre les conditions de passation des épreuves en juin 2021 apprécieront. Le 29 juillet, il a publié les modalités du nouveau baccalauréat introduisant encore plus de contrôle continu. Le ministre rejoint la déclaration du PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy : « *Il paraît que le bac est en train de disparaître, c'est une très bonne nouvelle. Il faudrait vraiment que l'État ne soit plus le prescripteur de la formation et qu'elle soit entièrement donnée aux régions pour la rapprocher des besoins de l'entreprise.* ».

Pour la FNEC-FP-FO et ses syndicats, pas question de détruire le statut, les obligations de service et les droits. Pas question d'accepter des conditions de travail complètement dégradées. Pas question d'entériner les suppressions de postes, les classes surchargées, la réforme du lycée et la destruction du baccalauréat. Nous revendiquons le rétablissement du baccalauréat avec des épreuves anonymes, ponctuelles et terminales !

C'est pourquoi la FNEC FP FO fait de la revendication de recrutement immédiat des personnels la question centrale de l'appel à la grève du 23 septembre.

J'en viens aux propos du Président Macron à Marseille. Au-delà de leur côté mensonger, violent et insultant pour la profession, ils annoncent la mise à mort du service public de l'enseignement et des statuts de ses personnels sans lesquels il n'est pas de Service Public, et pas d'École républicaine !

En effet Macron se propose d'expérimenter dans 50 écoles de Marseille un recrutement des enseignants par le directeur en personne qui devient chef d'un service de la collectivité locale !



Qu'on comprenne bien ce que cela signifie : c'est la fin des programmes nationaux, la mise sous tutelle de l'école par les collectivités territoriales, c'est l'explosion de l'égalité des droits d'accès aux diplômes et aux études supérieures ! C'est faire reposer sur le dos d'une équipe et de son directeur toute la responsabilité d'un enseignement désormais coupé de l'État et de son administration !

L'objectif est la liquidation de l'école publique assurée par des enseignants fonctionnaires d'État.

Comme le dit un camarade, nous sommes tous Marseillais : **ce projet doit être retiré immédiatement !**

Déjà l'an passé, en Eure et Loir, l'administration a tenté de transformer les collègues directeurs en DRH avec pour mission de noter les collègues AESH. Aussitôt le SNUDI-FO a réuni les collègues directeurs et des AESH des écoles du secteur de Courville. Ceux-ci sont venus nombreux et un appel revendicatif très clair pour l'abandon de ce projet a été adopté et aussitôt diffusé. Plus de 100 signatures ont été collectées en trois jours par les collègues organisés par/autour le Snudi.

Résultat les autres OS ont bien été obligées de se mettre en remorque : une audience a été obtenue et le projet classé « sans suite » !

Chers camarades, les batailles à mener sont nombreuses, alors oui, les syndicats de la FNEC-FP-28 considèrent que la défense des revendications est au centre de nos tâches ! C'est à partir de celles-ci que le SN-FO-LC 28, que le SNUDI-FO 28 s'organisent et progressent. Jamais nos syndicats ne se sont aussi bien portés ! Les bureaux désormais réguliers comptent plusieurs nouveaux camarades ! Discussions, visites d'écoles... un travail important est mené.

Et dans ce cadre, nous ne pouvons que nous réjouir de la tenue de notre congrès d'UD dans de si bonnes conditions.



Dominique Maillot
Secrétaire
UL DREUX

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Locale de Dreux, 2ème ville et ancien centre industriel du département.

L'an dernier, nous avons tenu avec Éric une assemblée locale de nos camarades qui a rassemblé plus de 50 syndiqués de 17 syndicats et qui a élu un bureau de 7 membres intégrant aussi bien nos camarades du privé que ceux de la fonction publique.

Notre activité s'est développée grâce à l'investissement des camarades qu'il faut remercier ici, comme Michel, retraité de la métallurgie, qui assure les permanences avec Isabelle, honteusement licenciée mais qui n'a rien lâché et assume aussi pleinement son rôle de trésorière.

C'est ainsi que l'Union Locale peut accueillir les salariés et les syndicats 2 fois par semaine, les mardis et jeudis, de 14h à 18h.

Ce court bilan, loin d'être exhaustif, peut paraître banal. Il ne l'est pas. Notre Union Locale aurait pu disparaître.

J'ai connu l'UL de Dreux quand je suis rentré à l'Inspection du Travail en 1979. A l'époque, chaque permanence brassait jusqu'à 20 ou 30 délégués syndicaux de dizaines d'entreprises de la métallurgie, du textile, de la chimie.

4 décennies plus tard, Dreux est devenu un désert industriel. Il ne reste que des friches de ces usines toutes liquidées par la privatisation, comme Renault qui occupait 1500 ouvriers sur le site de Dreux, par la délocalisation, par la spéculation.

Le dernier rapport en date de l'INSEE classe Dreux comme la 10ème ville la plus pauvre de France.

Triste record, loin devant toutes les villes de la couronne parisienne et juste précédée par les communes sinistrées du Nord et de l'est de la France.

24% de la population en âge de travailler est au chômage. 35% si on considère la tranche des 18/25 ans.

Si on ne compte pas les 2000 emplois de l'hôpital et les 1000 emplois communaux, 30% des emplois du secteur privé sont des emplois précaires.

37% des jeunes n'ont aucun diplôme et 22 % n'ont que le niveau CAP ... nous sommes loin de la classe d'âge au niveau BAC dont on nous rebat les oreilles.

Enfin et pour ne pas alourdir, relevons que 30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Comment avons-nous survécu et même nous sommes-nous développés ?

Tout simplement en s'accrochant à la moindre revendication.

En essayant de faire du problème individuel des dizaines de travailleurs qui poussent notre porte chaque semaine une formulation collective de la revendication pour jeter les bases de la plus petite implantation syndicale, de la plus modeste mobilisation.

Nous sommes devenus la première organisation syndicale dans le nord du département et les locaux de la CFDT, de la CGC, de la CFTC sont purement et simplement fermés à la bourse du travail. Et, il faut le dire sans s'en réjouir, nos camarades de la CGT ne sont pas au mieux de leur forme.

Pour cela, nous avons adopté une ligne de conduite dès les premières restructurations de masse dans les années 1990 où je suis devenu secrétaire de cette Union Locale : l'indépendance à tout prix !

Nous n'avons jamais mis un pied dans les innombrables montages de la prétendue re-industrialisation, « revitalisation », « co-gestion des zones franches », « comités de pilotages » et autres bidules censés nous associer à de prétendus « nouveaux emplois » ou je ne sais quelle « transition économique ».

Avec le recul nous mesurons à quel point nous avons eu raison. Des millions d'Euros de l'ANRU, de l'insertion, de subventions et fonds publics de l'Etat et de la région ont été déversés dans les poches d'aventuriers qui ont empoché l'argent puis plié bagage et laissé sur le carreau des milliers d'ouvriers.

Vous rappelez-vous le fameux LOISELET, cet « industriel » figure de proue de la « relocalisation » des emplois et qui avait été invité à déjeuner par SARKOZY à l'Elysée le 14 juillet 2011 parmi 12 « français méritants » ?

De retour de Chine, ce monsieur s'est fait payer une fonderie ultra-moderne clé en main pour créer 60 emplois. Il a déclaré : *« c'est formidable. Je produis plus avec 60 ouvriers à Deux qu'avec 600 en Chine vu l'outil de travail entièrement automatisé. Je vais créer d'autres emplois, ouvrir une deuxième fonderie »*.

Deux ans plus tard, fortune faite, fonds publics empochés, il repartait en Chine et laissait sur place le site et le matériel de fonderie le plus moderne d'Europe aujourd'hui envahi par les ronces. Les médias et les politiciens avaient aussi disparu.

J'insiste car à l'époque toute la presse nationale et les télévisions sont venues à Dreux. Tous les politiciens et les élus locaux ... et quelques « syndicalistes » ... se sont rués devant les caméras et sur la photo.

On nous a traités de ringards, de passésistes incapables de s'adapter à la mondialisation, et j'en oublie.

On a laissé passer l'orage médiatique. On y a gagné beaucoup de haine de la part du patronat. Mais aussi beaucoup de crainte et même de respect comme interlocuteur incontournable, pas comme « partenaire social » !

On y a gagné la confiance des salariés qui savent nous le dire : « vous au moins, vous êtes fiables ».

Evocation de vieux souvenirs ? Je ne pense pas.

Je partage à 100 % les réserves du communiqué confédéral de juillet sur la directive européenne sur la soi-disant « transition énergétique » ou « économie verte ».

Derrière les discours alarmistes et les rapports discutables, il y a une offensive sans précédent de destruction de secteurs entiers de l'économie, de pillage du pouvoir d'achat des salariés et de destruction des services publics.

.../...

Le « réchauffement climatique » serait le nouveau drapeau du corporatisme où les salariés de l'industrie seraient invités à se sacrifier une nouvelle fois ? Ceux des services publics à disparaître pour permettre à l'Etat de réorienter tous les budgets vers le capital pour « aider à la transition énergétique » ? Toute revendication ouvrière deviendrait consumériste et condamnable, réactionnaire ?

Camarade, ne nous laissons pas avoir par ce nouveau « corporatisme vert ».

C'est de profit qu'il s'agit et rien d'autre. Aujourd'hui comme hier. PSA a fait ses calculs. Là où 5 ouvriers sont nécessaires pour fabriquer une voiture diesel... 1 seul pourrait suffire pour installer une batterie dans un « véhicule électrique ».

Voilà le fond de l'affaire : garantir les profits du capital et y associer le syndicalisme !

Hier au nom de la « mondialisation porteuse de nouveaux emplois » aujourd'hui au nom de l'impératif catégorique du « réchauffement climatique ».

Il y a presque 2 siècles, les fondateurs du mouvement ouvrier affirmaient : « le capitalisme détruit les deux seules sources de richesse : la terre et le travailleur ».

Rien de nouveau sous le soleil. Les salariés ne sont responsables ni de la crise sanitaire ni de l'éventuelle « crise » climatique et ils n'ont pas à en faire les frais.

Défendre chaque emploi,

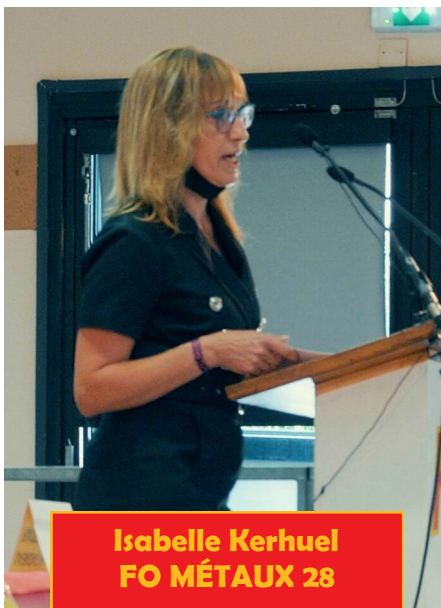
Revendiquer sans aucune réserve une augmentation massive des salaires pour vivre correctement,

Défendre les services publics en affirmant que l'Etat n'a pas à subventionner le capital, vert ou pas vert.

C'est tout simplement tirer les leçons de l'histoire récente. C'est assurer notre développement en assurant notre indépendance.

C'est en tous cas le bilan que je tire de 30 ans d'expérience comme secrétaire de l'Union Locale FO de Dreux et que je voulais vous faire partager.

Je vous remercie de votre attention.



Défendre la convention collective de la Métallurgie, c'est la base de l'action du syndicat de localité de Chartres et sa région.

La convention collective de la Métallurgie est le ciment qui permet à chaque salarié appartenant à la branche professionnelle de se retrouver sur les domaines des salaires, des qualifications et de la formation professionnelle.

Le projet de fusion des conventions collectives visant à faire disparaître la spécificité des métaux conforte notre analyse sur la disparition de notre outil industriel, avec pour point d'appui que tout ce qui est industriel est polluant, mettant ainsi à l'index tout un pan de salariés.

Alors qu'une industrie de progrès, propre et dont la responsabilité incombe aux employeurs du secteur, est viable et porteuse d'emploi.

C'est le sens de notre volonté, exprimée par notre participation aux négociations départementales avec l'UIMM, de notre participation aux jurys

d'examens CQPM et du développement des syndicats des métaux et des isolés dans tout le département.

De nombreuses entreprises des métaux sont sans représentation syndicale, la bataille du développement se heurte seulement à notre propre volonté.

Alors tous ensemble, renforçons les syndicats des métaux.

Nous, membres du bureau du syndicat de localité des métaux, avons besoin de tous nos adhérents pour réussir ce développement.

Vive les Métaux !

Vive Force Ouvrière !





David Gomes
Juridique UD FO 28

Mes Chers camarades, vous avez le salut confraternel des camarades de mon syndicat de la fédération des services présents dans la société Altran.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis David GOMES, je sais que certains ou certaines me connaissent de vue car vu mon petit physique, je passe presque inaperçu quel que soit le lieu où je suis.

Trêve de plaisanterie, je travaille dans une société d'ingénierie, conseils informatiques de 20 000 personnes en France qui travaillent dans tous les secteurs (banque, assurance, nucléaire, automobile, médicale, état...). En effet, je suis prestataire de service et en fait, je suis un intérimaire de luxe car tous les salariés sont à majorité des cadres ou assimilés. La grande particularité qui embête les employeurs dans ce secteur des services, c'est que si je n'ai pas de missions l'employeur doit tout de même payer mon salaire tous les mois. Dans mon cas, cela fait dix ans que je suis en intercontrat et que je ne réalise donc plus mon travail de développeur de logiciel embarqué.

Le fait que mon employeur adhère au syndicat SYNTEC, à la branche dure du MEDEF, où je pourrai donner un slogan simple pour comprendre leurs motivations « *Tout pour nous, Rien de rien pour les salariés* », j'ai très vite compris qu'il fallait se battre sans cesse pour ses acquis et connaître le droit social. Juste pour vous rappeler mes camarades qu'il faut continuer

de se battre pour garder nos droits acquis, le patron actuel du MEDEF est issu de ma branche professionnelle...vous savez maintenant ce que les employeurs veulent obtenir pour nous et pour eux !

Fort de cette expérience, je me suis mis au service de l'union départementale en commençant par proposer ma candidature en tant que conseiller du salarié (3ème mandat) et naturellement un mandat de défenseur syndical m'a intéressé.

Je vais vous faire un petit bilan du service juridique sur les 3 dernières années (2017-2020).

L'union départementale a donc décidé avec le bureau de :

Désigner des camarades, ayant des compétences juridiques pour établir les défenseurs syndicaux départementaux qui pourront agir auprès de la cour d'appel de Versailles.

Retenir des candidatures et j'en profite pour présenter mes autres camarades, Michel HAMON (secteur de Dreux), Jean-Louis BOURCE (secteur de Chartres) et moi-même (secteur de Chartres). Une quatrième personne est en cours de rejoindre l'équipe actuelle.

Créer une commission juridique ayant pour mission d'établir les règles, les objectifs de fonctionnement et suivre l'activité de cette entité interne.

Réaliser des permanences juridiques régulières, voir traiter des dossiers devant les prud'hommes du département. Dans mon cas, je réalise des permanences juridiques chaque vendredi matin et le mardi pour Jean-Louis. Il existe aussi des permanences juridiques sur le secteur de Dreux.

Il est important aussi de rappeler les objectifs de cette entité :

Le secteur juridique doit être avant tout un vecteur de syndicalisation et permettre aux salariés rencontrés de connaître l'organisation départementale et Force Ouvrière.

Le peu de temps alloué à chaque défenseur syndical (10 H/mois), le peu de désignation ne permet pas de réaliser une activité régulière de traiter des dossiers prud'homaux mais surtout se concentrer sur la qualité des permanences juridiques.

Monter des dossiers qui ont un intérêt local médiatique ou pour l'image de l'organisation syndicale FO.

Favoriser maximum la résolution à l'amiable des sujets portés devant les défenseurs syndicaux MAIS dans l'intérêt exclusif des salariés rencontrés.

Voici quelques résultats du travail réalisé par tous les camarades :

Nombre de salariés rencontrés : 54 (43% dossier prud'homal, 46% aide juridique, 6% transactions avec l'employeur, 5% d'Annulation). En termes d'adhésion : 78 %

Conclusion :

Le service juridique et la commission juridique fonctionnent

La quatrième personne qui va nous rejoindre aura en charge de réaliser des dossiers et apporter son savoir-faire juridique (Son métier d'avocat de base)

La réputation de sérieux de l'entité juridique s'installe dans le département aux dires des salariés rencontrés (« *c'est l'inspection du travail qui m'envoie vers vous* » ou « *un avocat vous connaît* » « *mon amie avocate m'a donné votre nom* »)

Je vous remercie mes camarades de votre écoute, je reste disponible pour répondre à toutes vos questions durant cette journée.

Bon congrès à tous ! Vive la CGT Force Ouvrière !

Chers camarades,

Je suis déléguée syndicale de SADS, service d'aide à domicile.

Je prends la parole ce jour dans un premier temps pour remercier l'ensemble de l'UD, ERIC plus particulièrement, pour le soutien apporté à SADS durant ces dernières années. Merci également à PASCAL CORBEX et ISABELLE ROUDIL de la Fédération de l'Action sociale. Merci à tous pour votre accompagnement, votre présence, et votre soutien durant tous nos combats.

Comme l'a dit ERIC nous gagnons des batailles mais la guerre n'est pas finie.

L'Association SADS, est toujours en « sursis », encore 5 années de suivi par le tribunal.

La situation n'est pas complètement sereine ... Elle s'assombrit encore plus avec l'obligation vaccinale.

HIER les aides à domiciles n'étaient pas considérés comme des soignants, pas prioritaires pour les masques, les gants, les blouses ...

Nous avons les mêmes risques et responsabilités que les soignants et pourtant nous sommes toujours « exclus » de la revalorisation salariale du SEGUR de la santé.

Et bizarrement, AUJOURD'HUI nous sommes dans le même lot que les soignants :

- Obligations vaccinales sous peine de suspension de contrat si au 15 septembre nous n'avons pas au moins 1 dose !
- Obligation depuis le 9 août 2021 soit d'avoir le PASS Sanitaire valide (2 doses + 7 jours), ou obligation de se faire tester toutes les 72 heures !!!

Sans justification c'est la SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL.

Nous sommes en COLERE d'être ainsi méprisés, déconsidérés par ce Gouvernement !!!

A quand une vraie considération, à quand une vraie reconnaissance du métier d'Aide à Domicile, à quand un vrai salaire ?

Ah oui ... l'Avenant 43 !!!! Réserve aux associations ... Poudre aux yeux car cela ne représente en réalité qu'une faible augmentation de salaire pour les salariés de terrain. Cela n'aidera en rien au recrutement



Nous demandons encore une fois à être intégrés au « SEGUR », 183€ pour tous !!!!!

Entre l'obligation vaccinale qui engendre des pertes considérables d'heures, des démissions, des suspensions de contrats à venir, et l'Avenant 43 applicable au 1er octobre 2021....

Allons-nous avoir les capacités à tenir le cap ?? et qu'advient-il des personnes aidées ?

Alors aujourd'hui, car demain il sera trop tard, il faut nous rassembler, réunir nos forces et s'unir ensemble !!



Bonjour

Je vous apporte le salut fraternel des camarades de MAFLOW France.

MAFLOW France, plus connu sous le nom de MANULI, entreprise de sous-traitance automobile qui employait près de 1200 personnes en 2000.

Mais après les délocalisations de l'époque vers la Pologne, l'effectif a diminué d'année en année et nous avons subi deux plans de licenciements, un redressement judiciaire et à chaque fois on nous disait, « faites-nous confiance » résultat aujourd'hui nous ne sommes plus que 97 salariés.

Quand les patrons ont décidé de vous liquider, ils n'ont pas de pitié.

On s'est battu, on a obtenu de bonnes indemnités mais le résultat c'est 90% du personnel en moins.

Maintenant, imaginez que tous les salariés qui subissent le même sort, unis contre ces plans de restructuration, interpellent l'Etat qui, à coups de milliards finance les plans de licenciements, le résultat ne serait pas le même. Est-ce que tous ensemble, on n'aurait pas la force de bloquer ces plans et de préserver nos emplois ?



Aujourd'hui PSA a décidé de nous virer en nous retirant 40% du chiffre d'affaires d'ici janvier 2022 ce qui correspond à une trentaine d'emplois et Renault a décidé de délocaliser sa sous-traitance au Maroc ou en Hongrie.

Résultat des courses, si rien ne change l'entreprise ne peut que fermer ses portes d'ici 2023 et tout cela pour du profit et pour baisser encore plus le coût du travail.

Nous avons la rage !

Nous avons donc décidé avec les salariés en assemblée générale d'interpeller l'Etat, l'Etat complice des multinationales qui liquident les entreprises, qui liquident nos emplois.

Une AG est prévue la semaine prochaine pour décider de la date de la manifestation à la Préfecture. L'Etat doit intervenir auprès de nos donneurs d'ordres et exiger le maintien de la production à Chartres et donc de tous nos emplois.

Nous ne sommes pas prêts à nous faire tondre, nous nous battons pour qu'il n'y ait aucun licenciement.

Merci de votre écoute



FO UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE EURE ET LOIR 28

Commission Administrative



Les 28 camarades élus à l'unanimité :

Olivier AUBRY SNUDI ; **Mostafa BAHLI** SEALED AIR ; **Simon BERGUE** SNICA ; **Patricia BOILEAU** SNFOLC ; **Carine DESSET** SNFOLC ; **Jean-Louis DUARTE** CH DREUX ; **Mickaël GAGNEAU** SEALED AIR ; **Jessie GALICHET** LEO PHARMA ; **Isabelle GOISLARD** CARSAT ; **Brice GOMES** NOVO ; **Patricia GUY** SPL FILIBUS ; **Priscilia HEULAND** SDAS 28 ; **Romuald JARDE** NOVO ; **Eric JARRY** MAFLOW ; **Frédéric LAMY** METAUX CHARTRES ; **Sébastien MACABIES** NOVO ; **Nicole MAS** SNUDI ; **Driss MELIANI** DIRECCTE ; **Valérie MICHAUDEL** B.BRAUN ; **Christelle MOINS** OSDD ; **Jérôme MONSEILLER** FO COM ; **Raphaël MOULARD** EIFFAGE ; **Chantal PAIN** CH DREUX ; **Jany PELE** CPAM ; **Armelle PHILIPPE** FO COM ; **Armelle PRACQUIN** GUERLAIN ; **Fabrice SICOT** BASE GARANCIERES ; **Armelle SZULTZ** CAF.

Elus à l'unanimité à la commission de contrôle :

Marie-Annick Delafoy, SNUDI ; **Didier Jardin**, CDEF Champhol ; **Corinne Legeay**, CH Chartres ; **Wilfrid Mansire**, EIFFAGE ; **Hervé Villatte**, NOVO.



12 h 30 :
La Commission Administrative se réunit.
Yves Veyrier s'adresse
aux camarades nouvellement élus



... et organise
l'élection du bureau.



Elus à l'unanimité au Bureau de l'UD :

Eric Jarry, secrétaire général
Simon Bergue, secrétaire adjoint
Jany Pelé, trésorier
Fabrice Sicot, trésorier adjoint
Jean-Louis Duarte, membre du bureau
Priscilia Heuland, membre du bureau
Nicole Mas, membre du bureau
Driss Méliani, membre du bureau
Armelle Philippe, membre du bureau



Résolution générale du XXIXe congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Eure et Loir

*Adoptée à l'unanimité
Champhol, le vendredi 10 septembre 2021*



Le congrès se félicite que, dans un contexte de remise en cause des libertés démocratiques et de contraintes sanitaires fortes, le fait de pouvoir organiser et réunir un congrès de plus de 200 congressistes en Eure et Loir témoigne du développement de l'implantation, du renforcement, de la vitalité du syndicalisme FO dans notre département qui nous a conduit à la deuxième place en termes de représentativité.

Dans le contexte d'une offensive gouvernementale et patronale majeure contre les salariés à la faveur de la pandémie, le congrès apporte tout son soutien aux camarades victimes de la répression, de sanctions, voire de licenciements du seul fait de leur activité ou même de leur appartenance à Force Ouvrière.

Il décide que tout doit être mis en œuvre pour faire respecter les libertés syndicales et le droit de revendiquer librement en toute indépendance.

**Combattre la baisse du coût du travail et la paupérisation !
Augmenter massivement les salaires, retraites, pensions, allocations chômage et minima sociaux !**

Le congrès, avec la confédération, constate que l'érosion permanente des salaires et du pouvoir d'achat depuis près de 4 décennies aboutit à une paupérisation croissante des salariés et leurs familles au bénéfice d'un enrichissement sans précédent des actionnaires.

- Explosion du chômage et des destructions d'emplois dans tous les secteurs de l'économie, souvent de manière « invisible » par le « licenciement » de milliers de CDD et intérimaires dans toutes les branches.
- Baisse généralisée des revenus par le chômage partiel dont l'indemnisation n'a pas coûté un seul centime au patronat mais a privé des milliers de salariés de notre département de 14% de leur salaire pendant des mois.
- Développement considérable de la précarité et de la pauvreté, notamment permise par la double durée légale du travail (35h et 24H hebdo) par la loi Travail « Macron » dès 2017 instaurant de facto un « SMIC 104H » appliqué massivement à tous les salariés dits de « deuxième ligne », principalement des femmes, dans la grande distribution, le nettoyage, etc... mais aussi dans le service public lui-même (AESH...)
- Blocage du point d'indice dans la fonction publique aboutissant, conjointement à la dégradation considérable des conditions de travail liée à la suppression massive des effectifs, à un déficit de recrutement, à une désaffection des jeunes diplômés qui touche tous les secteurs de la fonction publique, favorisant les restructurations permanentes, fermetures de sites, redéploiement au détriment du service rendu à la population.
- Multiplication des « accords performance collective » aboutissant à faire cogérer par les syndicats signataires des baisses brutales de salaires.
- Augmentation du temps de travail non payé dans les collectivités territoriale par la mise en place des 1607h.

Contre cette offensive, le congrès constate que les grèves se sont développées dans le département dans tous les secteurs, notamment à l'hôpital et dans le secteur médico-social.



Le Congrès exige que l'ensemble des agents-salariés du secteur social et médico-social bénéficient de l'augmentation des 183 euros par mois découlant du Ségur de la santé et une augmentation massive à la hauteur de leur engagement professionnel.

Avec la confédération, le congrès appelle à déposer dès maintenant les revendications pour des augmentations massives et générales des salaires, à préparer sur cette base la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre.



Défendre le salaire différé : la protection sociale, les retraites et l'assurance chômage

Le congrès, avec la confédération, exige le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui précipiterait, dès le 1^{er} octobre, des centaines de milliers de demandeurs d'emplois, notamment dans les secteurs les plus touchés pendant la pandémie, dans la misère.

Le congrès dénonce le détournement permanent des cotisations sociales des salariés, constituant leur salaire différé, vers les poches des actionnaires par les exonérations de « charges patronales », abus de langage camouflant un véritable pillage de la sécurité sociale.

Au moment où pour s'approprier le salaire différé, tailler encore dans les dépenses de santé, et remettre sur le tapis la contre-réforme des retraites, le gouvernement va brandir le « déficit » de la sécurité sociale, le congrès dénonce ce mensonge mille fois répété sur tous les tons et rappelle que :

- 55 milliards d'euros en 2018 : c'est le montant des exonérations de cotisations patronales décrétées par les gouvernements successifs depuis 1993 et jamais remboursées depuis (chiffre officiel ACOSS)
- Le fameux « *quoi qu'il en coûte* » a mis à disposition des entreprises depuis le début de la pandémie des sommes astronomiques à hauteur de plus de 560 milliards, soit près de 2 fois le budget total annuel de l'Etat.



Le Congrès exige le remboursement intégral de ces exonérations par l'Etat et leur abrogation définitive.

Le Congrès exige le financement intégral des surcoûts COVID sur le budget de l'Etat et non sur celui de la Sécurité Sociale. Ce n'est pas notre salaire différé qui doit payer !

Le congrès exige l'abandon définitif de la contre-réforme des retraites et appelle les syndicats et, au-delà, les salariés du département, à en faire un élément majeur de la journée de grève et de manifestation du 5 octobre.

**Pas une journée de travail en plus, pas un centime de moins !
Maintien du code des pensions, de la CNRACL, de tous les régimes spéciaux !**

Pour l'arrêt et l'interdiction des licenciements, pour la défense du CDI et des emplois statutaires, du code du travail et des conventions collectives

Depuis des décennies, notre département est victime des vagues de destructions d'emplois dans toutes les branches de l'industrie au seul bénéfice de l'augmentation des profits. Personne n'a jamais vu les emplois de « remplacements » annoncés à coup de millions d'euros de fonds publics. Ainsi Dreux, 2ème ville du département, est officiellement devenue la 10ème ville la plus pauvre de France.

Selon les dernières données officielles de l'INSEE disponibles, le département est en voie de paupérisation.

- Le chômage a officiellement augmenté de 20% en 10 ans dans le département.
- 12% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Mais plus de 20% des 18/25 ans !
- Le « taux d'activité » de la population en âge de travailler n'est que de 75%.
- Le salaire net « ouvrier » moyen est inférieur à 11 euros de l'heure.

Notre département survit, industriellement, sur la « sous-traitance » automobile et aéronautique, l'industrie pharmaceutique. Dans ces secteurs, des plans de restructurations et de licenciements sont annoncés (Maflow, Qualipac, Sophartex, Ipsen, Leo Pharma, Novo-Nordisk...). Un coup d'arrêt s'impose.



Le congrès soutient le combat de nos camarades de QUALIPAC (plasturgie) engagés contre la fermeture programmée de leur site.

Le congrès appelle à soutenir et participer à la marche sur la Préfecture décidée par les ouvriers de MAFLOW, avec FO, pour exiger des pouvoirs publics le maintien du site avec tous ses emplois.

Le congrès décide d'organiser la mobilisation pour l'arrêt et l'interdiction des licenciements. Les salariés n'ont pas à payer le « *quoi qu'il en coûte* ». Le gouvernement qui a distribué des milliards aux entreprises est responsable et doit garantir les emplois.

Le congrès décide que plus aucun salarié privé d'emploi ne soit laissé à l'abandon et les appelle à s'organiser auprès de nos syndicats.

Arrêt des dérogations au code du travail ! Abrogation des lois travail ! Retour à une inspection du travail républicaine et indépendante !

Le congrès constate que les pouvoirs publics ont profité du COVID pour fermer au public toutes les administrations de l'Etat et restructurer en masse.

Toutes les administrations ont rouvert leurs portes au public ... sauf une : la Direction du Travail. Les salariés trouvent porte close au moment où ils en ont le plus besoin.

Le patronat s'est engouffré dans la brèche pour multiplier les atteintes graves au code du travail et au droit syndical. Ainsi un RSS FO a-t-il été licencié avec mise à pied conservatoire séance tenante ... sans que l'Inspection du Travail ne puisse enquêter, intervenir, constater les infractions et dresser procès-verbal !

Le congrès exige la réouverture immédiate au public du service de renseignements de la direction du Travail.

Assez du temps partiel imposé et de l'uberisation/télétravail imposé. Assez des CDD et de l'intérim généralisés. Un vrai travail à temps plein pour toutes et tous.

Le congrès appelle à combattre sous toutes les formes, dans toutes les entreprises et secteurs du public comme du privé, contre les formes de travail « informel » qui se généralisent.



Défendre le service public, c'est défendre l'emploi et les droits de la population. Défendre le service public, c'est défendre le statut de ses agents.



Dans notre département dévasté, l'emploi public ou « para-public » représente plus de 30 % des emplois disponibles.

Le droit à l'instruction est remis en cause

Danton disait : « *Après le pain, l'instruction est le premier besoin d'un peuple.* »

25% des élèves quittent le système scolaire sans diplôme et 35% ne dépassent pas le niveau CAP et BEP dans notre département. La proportion est bien plus forte dans les Zones d'Education Prioritaires.

Le congrès constate que, en pleine pandémie, le ministre de l'Education Nationale procède en cette rentrée au licenciement de milliers de professeurs au moment où la situation commanderait de dédoubler toutes les classes, d'embaucher en masse, d'ouvrir en grand les listes complémentaires pour que les élèves, qui ont déjà perdu presque 2 ans de scolarité puissent travailler en petits groupes et en présentiel

Le congrès dénonce ces mesures qui frapperaient évidemment les familles les plus défavorisées, qui n'ont pas les conditions minimales pour le télé-enseignement. Mesure de discrimination sociale et de déscolarisation.

Le congrès exige l'annulation des fermetures de classes. Le congrès exige un plan d'embauche immédiat, tant en primaire que dans le second degré, et l'ouverture de négociations sans attendre avec les organisations syndicales sur la base des besoins.

Le congrès dénonce les fermetures des établissements et structures spécialisés pour les élèves en situation de handicap qui ne répondent qu'à des impératifs de réduction des dépenses publiques.

Le congrès soutient les revendications des camarades de la FNEC-FP FO-28 en termes de recrutement massif d'AESH sur la base d'un accompagnant par élève en situation de handicap, et un plan de recrutement de personnels de toutes catégories sur la base de la réouverture des postes et des établissements.

Le congrès s'associe à l'appel à la grève nationale et à la manifestation lancée par la FNEC-FP FO le 23 septembre. Il appelle les adhérents à s'y joindre dans le cadre de la défense de l'avenir de la jeune génération et de l'école publique.

Défendre l'hôpital public et l'accès aux soins. Soutenir les personnels. Non aux sanctions.



Face à une crise sans précédent, le congrès rend hommage à l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements de santé, Public ou Privé, au premier plan de la lutte sanitaire contre le virus aujourd'hui comme hier.

Le Congrès se félicite que l'intervention du G.D. Santé 28 et l'UD auprès de la Préfecture, lors de la première vague, ait permis d'obtenir plus rapidement du matériel de protection pour des agents travaillant en unité COVID.

Le congrès soutient l'appel lancé par le syndicat FO du CH de Dreux qui, confronté à la division orchestrée par le gouvernement avec l'obligation vaccinale et les sanctions

sans précédent qui en découlent, appelle à la grève dès le 15 septembre « *pour protéger les collègues de toute sanction et exiger le maintien de tous les services et les embauches nécessaires* ».

L'obligation vaccinale n'est que le prétexte pour vaincre la résistance acharnée des hospitaliers qui, avec FO, combattent pied à pied les fermetures de lits et de services, exigent l'arrêt des suppressions de postes qui se sont poursuivies pendant toute la pandémie.



Le congrès revendique :

L'arrêt des fermetures de lits et la réouverture sans délai de plusieurs milliers de lits de réanimation, de médecine, chirurgie et soins de suite, etc... avec l'embauche des personnels de toutes catégories nécessaires.

L'abrogation du contrat de retour à l'équilibre financier du Centre Hospitalier de Chartres qui prévoit : La fermeture de 98 lits soit un quart des lits actuels, la diminution de la masse salariale d'un million d'Euros et la vente de l'Hôtel Dieu.

Le maintien de tous les lits et de tous les services et l'arrêt immédiat du projet de démolition du Centre Hospitalier de Dreux.

Le congrès revendique :

Une véritable campagne de vaccination au plus près des populations les plus éloignées et les plus fragiles, permettant l'accès au vaccin à tous ceux qui le souhaitent et le maintien de la gratuité des tests.

La levée immédiate des menaces de sanctions contre les personnels hospitaliers, les personnels du médico-social et de toutes les catégories professionnelles concernées dans toutes les branches.

Face à l'accélération de l'offensive généralisée contre tous les droits et garanties collectives des salariés, contre le coût du travail, contre les libertés et les bases même de la démocratie, pour tenter d'intégrer le syndicalisme dans des pactes corporatistes, le congrès appelle à renforcer partout, en nombre et en implantations, le syndicalisme Force Ouvrière.

Le congrès appelle à déposer partout les cahiers de revendications et appeler les salariés à l'action sur cette base.

Le congrès réaffirme que la préservation de notre indépendance, est la garantie pour engager ce combat conforme aux seuls intérêts des salariés.

*Résolution adoptée à l'unanimité
Champhol, le vendredi 10 septembre 2021*



Retrouvez l'UD FO 28

Sur son site : <http://udfo28.org/>



Union Départementale vous accueille



**du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
et le vendredi de 9h à 12h00**

**21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28 000 CHARTRES**



02 37 28 12 92



udfo28@wanadoo.fr

